

Relevé de délibérations du Conseil d'Administration de l'EPLEFPA de Thiérache « Thiéra'Natura »

Séance du 22 mars 2024

Membres = 28

Quorum = 14

Présents début de séance = 18

Absents/excusés = 10

Les délibérations sont présentées dans l'ordre de vote en séance.

Le Conseil d'Administration, régulièrement convoqué le 20 février 2024, réuni en séance ordinaire le 22 mars 2024, sous la présidence de Monsieur Damien YVERNEAU, Président a :

- ✓ Approuvé le compte financier 2023 de l'EPLEFPA de Thiérache et ses annexes, présentant un déficit de -141 959.32 €. (Délibération N°2024-03-ET01 – Acte budgétaire et financier) - Nombre de votants = 19 – Adoptée à l'unanimité

- ✓ Approuvé les affectations de résultats de l'exercice 2023, à savoir :

Affectation de résultats :

Centre	Bénéfice/perte	Montant
LEGTA	Perte	-314 206,98 €
EXPLOITATION	Bénéfice	112 858,74 €
CFPPA	Bénéfice	59 388,92 €

EPLEFPA	Perte	-141 959,32 €
---------	-------	----------------------

Affectation des reports à nouveau créditeurs (compte 110) en réserves (compte 106) :

Centre	Montant
LEGTA	445 698,50 €
EXPLOITATION	252 134,56 €
CFPPA	571 665,39 €

EPLEFPA	1 269 498,45 €
---------	----------------

Affectation des reports à nouveau débiteurs (compte 119) en réserves (compte 106) :

Centre	Montant
LEGTA	-713 104,12 €
EXPLOITATION	-863 133,94 €
CFPPA	-380 497,28 €

EPLEFPA	-1 956 735,34 €
---------	-----------------

(Délibération N°2024-03-ET02 – Acte budgétaire et financier) - Nombre de votants = 19 – Adoptée à majorité (18 pour et 1 abstention)

- ✓ Approuvé l'installation de la vidéosurveillance aux entrées et sorties de l'établissement dans le cadre du plan de sécurisation des accès par le Conseil Régional des Hauts-de-France. (Délibération N°2024-03-L01– Autre acte) - Nombre de votants = 19 – Adoptée à l'unanimité

- ✓ Approuvé la création d'un deuxième poste de « Salarié responsable de l'atelier de découpe et de transformation de viandes », à compter du 01/05/2024 :

- Suivant la convention collective Production agricole et CUMA.
- Durée de l'emploi : durée non déterminée
- Rémunération : entre le palier 6 et 8 selon diplômes et ancienneté
- Temps de travail : temps plein
- Centre : exploitation

(Délibération N°2024-03-EX01 – Autre acte) - Nombre de votants = 19 – Adoptée à l'unanimité

- ✓ Approuvé la demande d'ouverture du CAPa Opérateur en Industries Alimentaires (OIA), en apprentissage.
(Délibération N°2024-03-C01 – Action éducative) - Nombre de votants = 19 – Adoptée à l'unanimité

- ✓ Approuvé la décision modificative n° 1 du budget 2024 de l'EPLEFPA de Thiérache - Budget présenté en équilibre réel :

Section de fonctionnement :

- Charges : + 196 368 € soit total après DM : 4 288 632 €
- Produits : + 147 714 € soit total après DM : 3 662 574 €

Résultat prévisionnel de la section de fonctionnement après DM : -626 058,00 €

Section des opérations en capital :

- Dépenses : + 136 200 € soit total après DM : 264 740 €
- Recettes : + 50 000 € soit total après DM : 50 400 €

Résultat prévisionnel de la section d'investissement après DM : -214 340,00 €

Montant du fonds de roulement net au 31/12/2023 : 1 026 940,00 €

Variation attendue du fonds de roulement DM1-2024 : -683 498,00 €

Soit un fonds de roulement prévisionnel de 343 442,00 €

(Délibération N°2024-03-ET03 – Acte budgétaire et financier) - Nombre de votants = 19 – Adoptée à l'unanimité

Fait à FONTAINE-LES-VERVINS, le 22 mars 2024

Le Directeur de l'EPLEFPA de Thiérache,
Jean-Baptiste CAYEUX

Le Président du Conseil d'administration,
Damien YVERNEAU



A handwritten signature in black ink, appearing to be "D. Yverneau".